



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

10.01.06

Le 23 octobre 2017

Réponse de la municipalité à l'interpellation de M. Julien Carrel du 3 avril 2017 concernant la sécurité des piétons aux alentours de l'église

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En ce qui concerne le chemin de l'Eglise, c'est après avoir fortement insisté, que la DGMR nous a proposé l'emplacement situé au droit de l'ilot où se trouve l'horodateur, lieu de dépose conseillé pour les parents qui accompagnent leurs enfants en voiture.

Ces travaux ont été effectués et terminés le 17 octobre dernier.

Pour ce qui est de la partie inférieure du chemin du Château, une aide à la traversée a été créée à l'endroit du futur débouché du cheminement de mobilité piétonne derrière le home Salem. Il pourra éventuellement faire l'objet, plus tard, d'une demande officielle de marquage d'un passage piétons. Pour des raisons de sécurité nous avons dû condamner le débouché de l'ancien cheminement par une barrière.

Ces travaux ont été effectués par étapes et ont été terminés le 17 octobre dernier.

La municipalité espère avoir répondu aux points soulevés par cette interpellation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

Municipal délégué : M. Thierry George